



COLLECTIF TECHNIQUE SERVICES COMMUNS

« 2006/2008 les années business » Dixit PEPY à Zürich Danger pour les services communs

Les restructurations, mutualisations, regroupements d'établissements et la réorganisation des régions ont des effets néfastes sur les effectifs.

Les arguments avancés par la direction sur la professionnalisation et le renforcement des compétences des agents des services communs vont à l'encontre des reclassements pratiqués dans notre service.

Les formations du personnel reclassé sont incomplètes et ne permettent pas un déroulement de carrière valorisant, créant ainsi les conditions d'une perte de savoir-faire.

Ne sommes-nous pas en train d'assister à l'externalisation des services communs ?

- ❖ Les agences logements sont un exemple à ne pas suivre !...
Projet qui au départ a été mis en place pour une meilleure gestion du parc logement de la SNCF. Elle s'avère actuellement comme une opération financière au détriment des cheminots actifs et retraités.
- ❖ Le projet sur les AIR n'aurait-il pas la même configuration ?
En modifiant ses structures et en se séparant du professionnalisme de ses agents, la direction ne brade-t-elle pas le patrimoine de l'entreprise ?
- ❖ Les agences familles en sont un parfait exemple. La création des 12 agences a permis à l'entreprise de faire des gains de productivité « environ 0.8 agent sur les 380 points de gestion nationaux »
La direction n'est-elle pas en train de préparer les conditions idéales pour un transfert des dossiers de prestations familiales vers les CAF ?
Pour les facilités de circulation, il a été annoncé que la conception et la gestion des prochaines cartes à puce seront sous-traitées par une société privée.
- ❖ La mise en place de CHEOPS, Compta/fournisseurs à venir et des SRA sont autant de projets qui permettent des gains de productivité, sans amélioration de la qualité de production et des conditions de vie et de travail.
- ❖ La création de plaques régionales ou de sites, GA (gestion administrative), visant au regroupement des pôles RH de différents établissements, sont aussi une preuve de volonté de gains de productivité.

Ce projet ne tient pas compte du respect du RH0698, de la confidentialité, de l'application du statut et du respect des acquis de tous.

Le manque de moyens à la SUGE et à l'ASTI (service informatique), alors que les besoins recensés sont croissants dans tous les établissements, crée les conditions d'appels d'offres auprès des entreprises extérieures pour assurer les prestations.

L'entreprise soucieuse uniquement des résultats économiques, se désengage de ses responsabilités dans les domaines médicaux et sociaux. Cela se traduit par la remise en cause des prestations et des acquis obtenus par les luttes.

Tout ceci montre la volonté de la direction de casser tous les métiers transverses tenus par du personnel au statut, pour se recentrer sur les « cœurs de métiers ». L'organisation en branches de la SNCF répond aux exigences des politiques libérales pour préparer le moment venu l'éclatement de l'entreprise intégrée.

Le démantèlement de l'entreprise publique SNCF ainsi créé par le gouvernement et la direction remet en cause le statut social des cheminots au travers d'un dumping social et de la concurrence avec le privé.

C'est pourquoi les agents des services communs disent non à ses orientations néfastes pour l'entreprise publique intégrée et exigent :

- ✓ L'arrêt des restructurations en cours.
- ✓ Les effectifs nécessaires dans tous les métiers afin de permettre une qualité de travail de proximité, au service de l'ensemble des cheminots, garantissant ainsi le respect des règlements et des statuts.

C'est pourquoi la fédération CGT invite les agents des services communs à s'inscrire dans l'action de grève reconductible à partir du 21 novembre 2005, 20 heures, pour exiger :

Emploi :

- ✓ Au plus près du terrain, dans chaque établissement, nous demandons des négociations débouchant sur les recrutements nécessaires.
- ✓ Nous demandons également que les suppressions d'emplois liées aux restructurations soient arrêtées.
- ✓ Nous exigeons aussi que soit abandonné le projet de la DRH en date du 14 octobre 2005 intitulé « renforcer le recrutement de cadres et jeunes cadres en CDI de droit privé » qui induit la dimension du double statut remettant en cause l'embauche au statut.

Salaires :

- ✓ Nous revendiquons la revalorisation des salaires et pensions de retraites :
- ✓ - versement immédiat aux cheminots des sommes prévues au titre de 2004 comme le prévoit la loi du 13 juillet 2005 ;
- ✓ - ouverture de négociations salariales permettant l'augmentation du pouvoir d'achat.
- ✓ Nous refusons la notation au mérite qui constitue dans la 4ème phase du Projet Industriel un des axes de la direction pour faire disparaître les garanties collectives statutaires en matière de déroulement de carrière.

Montreuil, le 14/11/2005